



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

**Appendix
International Snowcross Meetings**

**FIM Snowcross World Championship
Regulations**

2010

*Annexe Manifestations Internationales
de Motoneige*

*Règlement du Championnat du Monde FIM
de Motoneige*



Appendix
International Snowcross Meetings
FIM Snowcross World Championship
Regulations

Annexe
Manifestations Internationales
de Motoneige

Règlement du
Championnat du Monde FIM
de Motoneige



2010

Contents / Sommaire

Appendix	031/SNX	Snowcross	1 - 18
<i>Annexe</i>	<i>031/SNX</i>	<i>Motoneige</i>	<i>1 - 18</i>
Regulations	046	FIM Snowcross World Championship.....	19 - 59
<i>Règlement</i>	<i>046</i>	<i>Championnat du Monde FIM de Motoneige....</i>	<i>19 - 59</i>
Standard Supplementary Regulations for			
FIM Snowcross World Championship Meetings.....			60 - 68
<i>Règlement Particulier type pour</i>			
<i>Manifestations de Championnat du Monde FIM de Motoneige</i>			<i>60 - 68</i>

Articles amended as from 01.01.2010 are in bold type
Les articles modifiés dès le 01.01.2010 sont en caractères gras

ANNEXE 031/SNX – MOTONEIGE

031/SNX.1	DEFINITION DE MANIFESTATIONS DE MOTONEIGE	3
031/SNX.1.2	Calendrier	3
031/SNX.1.3	Autorisations légales	3
031/SNX.2	SCOOTERS DE NEIGE ET CLASSES	3
031/SNX.2.1	Scoters de neige.....	3
031/SNX.2.2	Classes	3
031/SNX.3	PARCOURS.....	3
031/SNX.3.1	Spécifications du parcours	3
031/SNX.3.2	Sécurité.....	4
031/SNX.3.3	Parc des coureurs	4
031/SNX.3.4	Zone de départ.....	4
031/SNX.3.5	Grille de départ	4
031/SNX.3.6	Chronométrage et pointage.....	5
031/SNX.3.6.1	Instruments de chronométrage.....	5
031/SNX.4	OFFICIELS ET PROCEDURES.....	6
031/SNX.4.1	Généralités	6
031/SNX.4.1.1	Officiels détenteurs d'une licence	6
031/SNX.4.1.2	Juridiction.....	6
031/SNX.4.2	Directeur de Course	7
031/SNX.4.3	Commissaire Sportif.....	8
031/SNX.4.4	Commissaire Technique	8
031/SNX.4.5	Chronométreur.....	8
031/SNX.4.6	Commissaire Environnement.....	8
031/SNX.4.7	Délégué/Représentant FIM.....	8
031/SNX.5	PARTICIPANTS	9
031/SNX.5.1	Licences.....	9
031/SNX.5.2	Age des coureurs	9
031/SNX.6	REGLEMENT PARTICULIER	9
031/SNX.7	ENGAGEMENTS.....	10
031/SNX.7.1	Général.....	10
031/SNX.7.2	Bulletins d'inscription	10
031/SNX.7.3	Non-participation in a meeting.....	11
031/SNX.7.4	Remboursement des droits/ Annulation d'une inscription.....	11

031/SNX.8	CONTROLES PRELIMINAIRES	11
031/SNX.9	ENTRAINEMENTS	12
031/SNX.10	DUREE DES MANIFESTATIONS	12
031/SNX.11	DEPART.....	12
031/SNX.11.1	Procédure de départ.....	12
031/SNX.11.2	Faux départ	12
031/SNX.12	ARRET D'UNE COURSE/MANCHE.....	12
031/SNX.13	AIDE EXTERIEURE/COUPER LE PARCOURS	13
031/SNX.14	PUBLICITE SUR LES COUREURS ET LES SNOWMOBILES	14
031/SNX.15	SNOWMOBILE DANGEREUX.....	14
031/SNX.16	CONTROLE MEDICAL SPECIAL.....	14
031/SNX.17	SIGNAUX OFFICIELS.....	15
031/SNX.18	RESULTATS	15
031/SNX.19	RECLAMATIONS	16
031/SNX.20	CLOTURE D'UNE MANIFESTATION	17

031/SNX.1 DEFINITION DE MANIFESTATIONS DE MOTONEIGE

Une manifestation de Motoneige est une épreuve se déroulant sur un circuit, tout terrain, du même type que pour le Motocross.

031/SNX.1.2 Calendrier

Des Manifestations Internationales de Motoneige doivent être inscrites au Calendrier.

031/SNX.1.3 Autorisations légales

Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.

031/SNX.2 SCOOTERS DE NEIGE ET CLASSES

031/SNX.2.1 Scooters de neige

Les courses sont ouvertes aux scooters de neige tels qu'ils sont définis à l'Annexe 01, Règlements Techniques Motocross et Motoneige.

031/SNX.2.2 Classes

Les manifestations de Motoneige sont ouvertes à une ou plusieurs classes:

<u>Au-dessus de</u>	<u>Maximum</u>
----------------------------	-----------------------

-----	250cc
250cc	350cc
350cc	500cc
500cc	750cc
750cc	1300cc

Les classes acceptées doivent être indiquées dans le Règlement Particulier.

031/SNX.3 PARCOURS

031/SNX.3.1 Spécifications du parcours

Le parcours ne doit pas être inférieur à 850 m ni supérieur à 2000 m. Sa largeur ne doit être nulle part inférieure à approximativement 7 m (largeur prévue pour rouler), et il ne peut être dédoublé.

Le parcours, si possible, devrait être de nature à restreindre la vitesse moyenne à un maximum de 60 km/h (moyenne calculée sur une course complète).

Les tables et les sauts multiples sont interdits.

031/SNX.3.2 Sécurité

Les zones de départ et d'arrivée, le parc fermé des coureurs ainsi que tous les emplacements autour du parcours où le public est admis, doivent être protégés par une barrière. Cette barrière doit être assez haute et solide pour contenir le public.

Le parcours doit être délimité par un mur de neige de 500 mm de haut au minimum et une zone neutre de 1 m de large doit être prévue de chaque côté de la piste afin d'assurer la protection du public et des coureurs.

Des bottes de paille ou autre matériau pouvant absorber les chocs et assurer la protection des coureurs, doivent être placés autour de tous les obstacles tels qu'arbres, poteaux, murs, rochers, etc.

031/SNX.3.3 Parc des coureurs

Le parc des coureurs doit être placé tout près de la zone de départ avec un accès direct à cette dernière. Il doit être équipé d'installations sanitaires adéquates, et d'une zone d'attente au départ. Il doit également être équipé de façon à permettre le contrôle technique, les réparations et le ravitaillement.

Une piste d'essais doit être disponible.

031/SNX.3.4 Zone de départ

La largeur de la piste à la ligne de départ doit permettre le départ en ligne de 16 scooters de neige. Chaque snowmobile doit disposer de 1,5 m.

La ligne de départ doit être placée de telle façon qu'elle permette un départ régulier avec des chances égales pour tous les participants.

La zone entre la grille de départ et l'obstacle arrière doit être couverte avec du sable pour la niveler afin de créer des chances égales pour tous les participants.

031/SNX.3.5 Grille de départ

Lorsqu'une grille de départ est utilisée, cette dernière devra être un dispositif se repliant vers l'avant ou s'abaissant lors de son utilisation. Ce système doit être de construction solide et rigide. Il doit assurer une sécurité complète. Son fonctionnement doit s'opérer manuellement ou à distance.

La hauteur minimum de cette grille de départ est de 500 mm. Elle doit être couverte par un filet ou autre protection. Le mécanisme de déclenchement ne doit pas être visible des coureurs.

Un obstacle arrière doit être installé afin d'empêcher les coureurs de reculer avec leurs snowmobiles.

La distance entre la grille de départ (abaissée) et l'obstacle arrière doit être de 3 m.

031/SNX.3.6 Chronométrage et pointage

Les services de chronométrage et pointage doivent être placés à la hauteur de la ligne d'arrivée.

031/SNX.3.6.1 Instruments de chronométrage

Pour effectuer son travail, lors des compétitions internationales, un chronométrateur doit utiliser, selon la compétition:

- 1) Un chronomètre de première classe, à dédoubleur et rattrapante, permettant la lecture au 1/10 de seconde, synchronisé avec la marche du temps réel.*
- 2) Un appareil électrique de prise de temps commandé mécaniquement, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/10 de seconde ou plus;*
- 3) Un appareil de prise de temps à fonctionnement automatique, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/100 de seconde. Pour ces genres d'appareils, le certificat doit garantir non seulement l'exactitude quant à la mesure du temps, mais encore la régularité de sa marche d'ensemble dans les conditions de son utilisation;*
- 4) Tout chronométrateur exerçant sa fonction dans une manifestation internationale doit aussi disposer d'un chronomètre de réserve (tel que décrit en 1) pour pallier à toute défaillance éventuelle des instruments utilisés normalement pour le service;*
- 5) Les instruments susmentionnés doivent être accompagnés d'un certificat de contrôle de première classe délivré par un observatoire ou un institut national officiel. La date de ce certificat ne doit pas être antérieure à deux ans avant la manifestation pendant laquelle l'appareil est utilisé.*

Les coureurs doivent accepter tout genre de système de chronométrage approuvé par la FMNR.

031/SNX.4 OFFICIELS ET PROCEDURES

031/SNX.4.1 Généralités

La direction et la supervision des manifestations internationales ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FMNR.

La FMNR nomme des officiels et demeure garante de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FMNR valable pour la discipline et la fonction concernées.

Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.

Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels avec tout l'équipement en place au circuit à disposition du Jury International jusqu'à la fin de la période prévue pour introduire une réclamation.

La FIM peut nommer des Délégués ou des Représentants pour remplir une tâche de représentation ou de supervision.

Voir également Chapitre 40 du Code Sportif.

031/SNX.4.1.1 Officiels détenteurs d'une licence

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations internationales, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FMNR valable pour l'année en cours:

- Président du Jury et Membres du Jury;*
- Délégué FMNR (Commissaire Sportif);*
- Directeur de Course;*
- Commissaire Technique;*
- Chronométrateur;*
- Commissaire Environnement.*

031/SNX.4.1.2 Juridiction

Tous les officiels et leurs adjoints sont soumis à l'autorité du Directeur de Course, à l'exception du Jury International.

031/SNX.4.2 Directeur de Course

Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il ne peut pas être membre votant du Jury International ou Commissaire FIM. Ses tâches primordiales sont les suivantes :

- Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir*
- Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des snowmobiles, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction.*
- Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une manifestation en tout ou partie.*
- Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à un snowmobile de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
- Pour faire respecter les règlements FIM, le Directeur de Course peut proposer des sanctions ou au Jury International.*
- Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- Le Directeur de Course doit signaler au Jury International toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été adressée.*
- Le Directeur de Course doit rassembler les rapports des chronométreurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport au Jury International et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*

031/SNX.4.3 Commissaire Sportif

Le Commissaire Sportif, nommé par la FMNR et agissant en qualité d'officiel lors de manifestations internationales, doit s'assurer que le Code Sportif, ses Annexes, le Code Médical et le Code Antidopage, le Règlement Particulier et le programme officiel soient respectés.

031/SNX.4.4 Commissaire Technique

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des snowmobiles et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

031/SNX.4.5 Chronométrateur

Les chronométrateurs nommés par la FMNR doivent être qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation et être en possession d'une licence nationale valable.

Ils doivent avoir été chargés dans leur pays du service de chronométrage lors de manifestations nationales de la discipline concernée.

031/SNX.4.6 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier:

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
- Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Président du Jury sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*
- Etre autorisé à assister à toutes les séances ouvertes du Jury, mais sans droit de vote.*

031/SNX.4.7 Délégué/Représentant FIM

En plus des officiels mentionnés précédemment, la FIM peut nommer des Délégués ou des Représentants pour remplir une tâche de représentation ou de supervision.

031/SNX.5 PARTICIPANTS

031/SNX.5.1 Licences

Seuls les détenteurs d'une licence valide sont autorisés à participer à des manifestations internationales.

Tous les laissez-passer des Licences FIM de Constructeurs, de Fabricants d'Accessoires ou de Sponsors sont valables pour l'usage personnel des employés de la compagnie ou de personnes autorisées par celle-ci et donnent droit à l'accès aux zones réservées au public et au parc des coureurs, à l'exclusion de la zone d'attente, la zone pour les réparations et la signalisation et du circuit. Les laissez-passer doivent permettre à leurs détenteurs d'accomplir leurs obligations professionnelles de manière efficace dans le parc des coureurs.

Lors de ces manifestations, les détenteurs de licences FIM sont tenus de présenter leurs licences au Directeur de Course ou ses assistants.

031/SNX.5.2 Age des coureurs

Pour les manifestations internationales ci-dessous, les licences de coureur/ conducteur et de passager ne sont délivrées qu'aux personnes ayant atteint les âges minimaux suivants :

– *Motoneige, manifestations internationales 16 ans*

Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test de fatigue normal) établi par un médecin reconnu par leur FMN.

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint ses 50 ans.

031/SNX.6 REGLEMENT PARTICULIER

Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes et inclure les dispositions applicables des Codes Environnement, Médical et Antidopage, ainsi que les détails relatifs à la manifestation en question. Il ne doit en aucun cas modifier les règles FIM.

Le RP doit indiquer le nombre de coureurs acceptés pour chaque course/manche.

Pour toutes les manifestations, le RP doit être publié deux mois au moins avant la date de la manifestation dans la (les) langue(s) officielle(s) de la FMNR et une des deux langues officielles de la FIM (si la langue nationale n'est pas une des langues officielles de la FIM). Le RP doit être approuvé par la FMNR, et ensuite ratifié par le Jury International. Deux copies devront être envoyées à la FMNR deux mois au moins avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FMNR. Deux copies du RP devront également être envoyées à toutes les fédérations ayant des coureurs susceptibles d'être acceptés à la manifestation en question, selon les règles de cette dernière.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, le Jury International et dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification, pour autant qu'elle soit approuvée par le Jury International et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

L'organisateur doit fournir à tous les coureurs acceptés le Règlement Particulier indiquant tous les détails de la manifestation.

031/SNX.7 ENGAGEMENTS

031/SNX.7.1 Général

Les engagements pour une manifestation internationale du Calendrier FIM doivent être ouverts au plus tard deux mois avant la date de la manifestation et dès que le Règlement Particulier est diffusé.

Tout engagement doit être approuvé par la FMN du requérant.

031/SNX.7.2 Bulletins d'inscription

Tout engagement doit être établi par écrit sur un bulletin d'inscription où doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur/conducteur, passager, équipe, sponsor et la marque du snowmobile.

Les inscriptions provisoires faites par courrier électronique ou téléfax par une FMN doivent être confirmées avec la signature de leur coureur/conducteur, passager sur le bulletin d'inscription officiel immédiatement à son arrivée sur le lieu de la manifestation.

Les bulletins d'inscription doivent être rédigés dans les langues officielles de la FIM et l'Art. 60.5 du Code Sportif doit y être mentionné.

031/SNX.7.3 Non-participation in a meeting

Un coureur engagé dans une manifestation Internationale et qui ne peut pas participer est tenu d'en informer les organisateurs aussi tôt que possible en fournissant une justification acceptable et valable.

En cas de manquement à cette procédure ou si les raisons invoquées sont considérées insuffisantes, le Jury International de la manifestation devra en être informé par le Directeur de Course afin de prendre des sanctions ou de demander à la FMNR d'appliquer la procédure prévue pour la discipline concernée.

Un coureur qui ne prend pas part à une manifestation à laquelle il est engagé et qui, le même jour, participe à une autre manifestation, sans le consentement préalable de l'organisateur ou des FMN concernés, est automatiquement suspendu en attendant des sanctions prises par la FIM.

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou à la manifestation et qui quitte la manifestation sans en avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course est passible d'une sanction.

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par les Commissaires FIM ou le Jury International.

031/SNX.7.4 Remboursement des droits/Annulation d'une inscription

Les droits d'inscription versés pour la participation à une manifestation restent acquis à l'organisateur si le coureur est disqualifié pour une infraction aux règles.

Une sanction de suspension ou de disqualification entraîne l'annulation de l'engagement souscrit par la personne sanctionnée, à toute manifestation devant être disputée pendant la durée de la suspension. L'organisateur est alors tenu de rembourser le droit d'inscription déjà versé.

031/SNX.8 CONTROLES PRELIMINAIRES

Avant le début des entraînements officiels, il y a lieu d'effectuer les contrôles préliminaires relatifs aux questions administratives, à la vérification des licences, à la visite médicale, au contrôle des snowmobiles, des casques, de l'équipement et des vêtements de protection.

Lorsque le RP le prévoit, chaque coureur doit présenter, lors des contrôles préliminaires, une déclaration écrite et signée, relative à la conformité de certains éléments de son snowmobile.

Le contrôle des snowmobiles doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) snowmobile(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son snowmobile et/ou équipement en conformité avec les règlements.

031/SNX.9 ENTRAINEMENTS

L'entraînement est interdit pendant l'heure précédant le départ, sauf si le Directeur de Course en donne la permission pour des raisons dûment justifiées.

031/SNX.10 DUREE DES MANIFESTATIONS

Les manifestations se dérouleront de la façon suivante: en une seule course, ou en deux courses (manches) ou encore, en 2 manches et une finale. La durée de chaque course, manche ou finale ne dépassera pas 15 minutes.

031/SNX.11 DEPART

031/SNX.11.1 Procédure de départ

Le départ sera un départ collectif avec moteur en marche.

031/SNX.11.2 Faux départ

Tout faux départ sera indiqué en brandissant un drapeau rouge et les coureurs devront s'arrêter à ce signal.

Le cas échéant les coureurs retourneront à la zone d'attente du départ afin de se placer à nouveau sur la ligne de départ dans leurs positions initiales.

031/SNX.12 ARRET D'UNE COURSE/MANCHE

Le Directeur de Course a le droit, de sa propre initiative, d'arrêter prématurément une course/manche, d'annuler une partie ou toute la manifestation, pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.

Si une course/manche est arrêtée à n'importe quel moment pendant les "X premières minutes" (la moitié du temps de course/manche), elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30 minutes après l'arrêt de la course/manche. Le changement de snowmobiles est autorisé. Le choix final doit être fait 10 minutes avant le nouveau départ.

Les coureurs de réserve peuvent prendre part au nouveau départ, si un ou plusieurs des partants initiaux sont dans l'impossibilité de participer ou ont été disqualifiés par le Directeur de Course.

Le Directeur de Course peut disqualifier un ou plusieurs coureurs, jugés coupables de l'arrêt de la course/manche, et leur interdire de prendre part au nouveau départ.

Si une course/manche est arrêtée après que les "X premières minutes" (la moitié du temps de course/manche) se soient écoulées, la course/manche sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant le drapeau rouge. Le(s) coureur(s) que le Directeur de Course jugera responsable(s) du drapeau rouge sera (seront) placé(s) derrière les coureurs ayant complété un nombre de tours égal ou supérieur.

A l'exception d'un faux départ, une course peut être recommencée une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course pour la deuxième fois, et si les "X premières minutes" (la moitié du temps de course/manche) ne se sont pas écoulées, elle sera déclarée nulle et non-avenue.

031/SNX.13 AIDE EXTERIEURE/COUPER LE PARCOURS

Toute aide extérieure sur le parcours pendant les essais qualificatifs et la course est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification.

Une zone doit être prévue, au bord de la piste, pour les réparations pendant les essais et la course. Seuls sont admis dans cette zone les mécaniciens qui pourront procéder aux réparations et mises au point des snowmobiles pendant les courses, les panneauteurs et les représentants de l'Industrie.

Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.

Les coureurs entrant dans la zone prévue pour les réparations doivent s'arrêter avant de repartir sur la piste. Toute violation entraînera la disqualification de la course en question.

Tout coureur qui rentre au parc des coureurs avec son snowmobile pendant la course ne pourra pas reprendre cette dernière.

Sur la grille de départ, il est interdit aux coureurs d'utiliser tout système permettant d'aide au départ.

Il est interdit de couper le parcours. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours, entraînera la disqualification de la manche qualificative et/ou de la course en question. Si nécessaire, le Jury décidera de sanctions supplémentaires.

Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer la course s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.

031/SNX.14 PUBLICITE SUR LES COUREURS ET LES SNOWMOBILES

Lors des manifestations internationales se déroulant sous l'autorité de la FIM, la publicité est admise sur les coureurs et les snowmobiles.

En ce qui concerne le casque, la publicité est autorisée à condition qu'elle n'altère pas les caractéristiques techniques du casque.

031/SNX.15 SNOWMOBILE DANGEREUX

Les organes ou les officiels concernés peuvent disqualifier, à tout moment pendant la manifestation, un snowmobile dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

031/SNX.16 CONTROLE MEDICAL SPECIAL

A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande du Président du Jury ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.

Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.

031/SNX.17 SIGNAUX OFFICIELS

La signalisation officielle doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 x 600 mm, de la façon suivante:

Signal	Signification
<i>Drapeau rouge</i>	<i>Arrêt obligatoire pour tout le monde</i>
<i>Drapeau noir et panneau avec numéro de coureur</i>	<i>Arrêt pour le coureur en question</i>
<i>Drapeau jaune, fixe</i>	<i>Danger, conduisez lentement</i>
<i>Drapeau jaune, agité</i>	<i>Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser</i>
<i>Drapeau bleu, agité</i>	<i>Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour</i>
<i>(Le drapeau bleu doit être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement)</i>	
<i>Drapeau vert</i>	<i>Voie libre</i>
<i>Drapeau à damiers noirs et blancs</i>	<i>Fin des entraînements/de la course.</i>

L'âge minimum pour les préposés à la signalisation est fixé à 16 ans.

031/SNX.18 RESULTATS

Les courses/manches se terminent officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.

Le vainqueur d'une course/manche est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée. Les coureurs qui suivent seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

La prise de temps lors du franchissement de la ligne d'arrivée est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du snowmobile franchit la ligne.

Lors du franchissement de la ligne d'arrivée, le coureur doit toujours être en contact avec le snowmobile.

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Lors de manifestations se déroulant en plusieurs manches, le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points, indépendamment du nombre de manches qu'il a terminées.

En cas d'ex æquo, le nombre de meilleures places sera pris en considération. Si l'ex æquo subsiste, les points marqués dans la dernière manche détermineront le classement. Si, toutefois, l'ex æquo subsiste encore, les points marqués dans l'avant-dernière manche détermineront le classement final.

Des points sont attribués dans chaque course aux coureurs classés selon l'échelle suivante:

25 points au	1 ^{er}	10 points au	11 ^{ème}
22 points au	2 ^{ème}	9 points au	12 ^{ème}
20 points au	3 ^{ème}	8 points au	13 ^{ème}
18 points au	4 ^{ème}	7 points au	14 ^{ème}
16 points au	5 ^{ème}	6 points au	15 ^{ème}
15 points au	6 ^{ème}	5 points au	16 ^{ème}
14 points au	7 ^{ème}	4 points au	17 ^{ème}
13 points au	8 ^{ème}	3 points au	18 ^{ème}
12 points au	9 ^{ème}	2 points au	19 ^{ème}
11 points au	10 ^{ème}	1 point au	20 ^{ème}

031/SNX.19 RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de € 30.- (US\$ 40.-) ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursé si la réclamation est fondée.

031/SNX.20 CLOTURE D'UNE MANIFESTATION

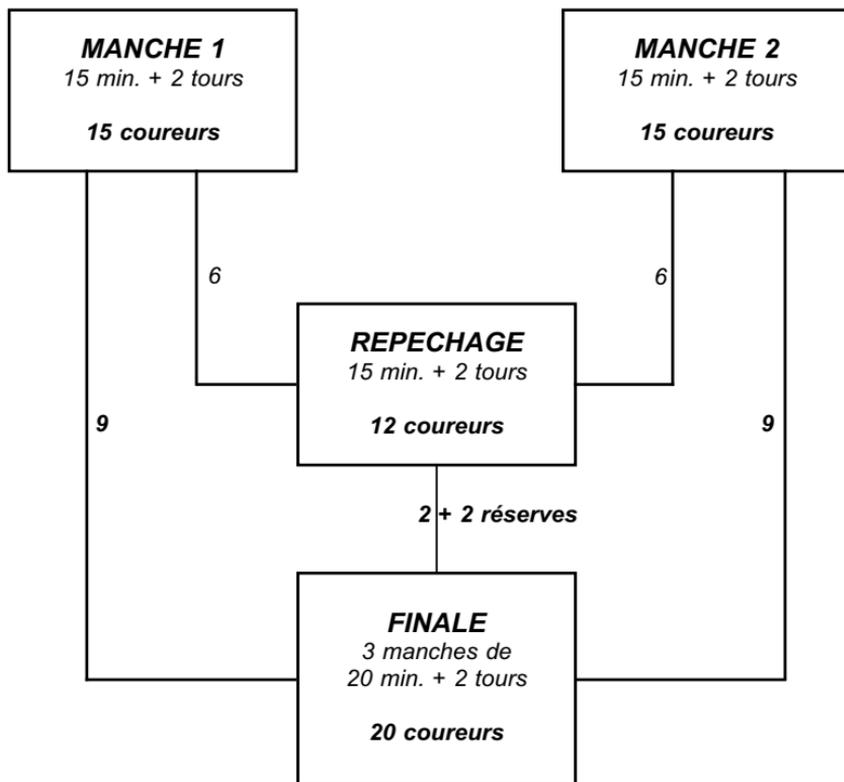
Une manifestation n'est considérée comme terminée qu'au terme du délai de réclamation et d'appel et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise.

Les coureurs classés premier, deuxième et troisième sont invités à la cérémonie officielle de remise des prix, si celle-ci est prévue, pendant laquelle l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) doit être joué et les drapeaux nationaux des trois premiers coureurs pourront être hissés en même temps.

La Direction de Course doit rester opérationnelle avec tout l'équipement en place jusqu'à la fin de la période prévue pour introduire une réclamation et, pendant cette période, tous les Officiels et Commissaires doivent rester au circuit à disposition du Jury International.

- * 2 manches qualificatives: Les 9 premiers coureurs sont automatiquement qualifiés, les coureurs restant participeront au repêchage.
- * Repêchage: Les coureurs placés 1 + 2 sont automatiquement qualifiés.
Le coureur placé 3 est le premier réserve.
Le coureur placé 4 est le deuxième réserve.



046 – REGLEMENT CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE

046.1	TITRE ET GENERALITES.....	23
046.1.1	Généralités	23
046.2	COUREURS.....	24
046.2.1	Licences.....	24
046.2.2	Numéros de départ.....	24
046.3	SCOOTERS DE NEIGE ET CLASSE	24
046.3.1	Scooters de neige.....	24
046.3.2	Classe	24
046.3.3	Courses annexes.....	25
046.4	PARCOURS	25
046.4.1	Longueur	25
046.4.2	Largeur.....	25
046.4.3	Vitesse	25
046.4.4	Sécurité.....	25
046.4.5	Zone de départ.....	26
046.5	OFFICIELS ET PROCEDURES.....	26
046.5.1	Généralités	26
046.5.1.1	Officiels détenteurs d'une Licence FIM.....	27
046.5.1.2	Juridiction	27
046.5.2	Président du Jury, Membres du Jury et observateurs.....	27
046.5.2.1	Séances du Jury.....	29
046.5.2.2	Procès-Verbaux des Réunions du Jury	29
046.5.2.3	Publication des décisions du Jury.....	30
046.5.3	Directeur de Course	31
046.5.4	Délégués FMN.....	32
046.5.5	Commissaire Technique	33
046.5.6	Chronométrateur.....	33
046.5.7	Commissaire Environnement.....	33
046.5.8	Chef du Service Médical.....	34
046.6	REUNION AVEC LES ORGANISATEURS ET LE JURY	34
046.7	REGLEMENT PARTICULIER.....	35

046.8	COUREURS ET ENGAGEMENTS	35
046.8.1	Conditions d'engagement.....	35
046.8.2	Droit d'Inscription	36
046.8.3	Age des Coureurs.....	37
046.8.4	Non-participation à une manifestation.....	37
046.9	VERIFICATIONS TECHNIQUES	37
046.9.1	Carburant.....	38
046.9.2	Contrôle de bruit.....	38
046.9.3	Contrôle du carburant.....	39
046.9.4	Contrôle Médical Spécial.....	39
046.10	FORMAT DE COURSE	40
046.11	JOUR DE LA COMPETITION	40
046.11.1	Essais libres.....	40
046.11.2	Briefing avec les coureurs	40
046.11.3	Séance d'autographes	41
046.11.4	Courses de Qualification	41
046.11.5	Essais Qualificatifs de Repêchage.....	42
046.11.6	Courses.....	43
046.12	PROCEDURE DE DEPART	44
046.13	ARRET D'UNE COURSE	46
046.14	AIDE EXTERIEURE/COUPER LE PARCOURS	47
046.14.1	Réparations et remplacements	47
046.15	SIGNAUX OFFICIELS	48
046.16	VERIFICATIONS ET CONTROLES APRES LA COURSE	49
046.16.1	Contrôle du bruit après chaque course.....	49
046.16.2	Vérification finale.....	50
046.17	Contrôles antidopage et d'alcoolémie	50
046.18	RESULTATS	50
046.18.1	Procédure	50
046.18.2	Présentation et publication	52
046.19	POINTS POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM	53
046.20	RECLAMATIONS	54
046.21	CEREMONIE DE REMISE DES PRIX	54

046.22	CONFERENCE DE PRESSE.....	54
046.23	PRIX ET INDEMNITES DE VOYAGE.....	55
046.23.1	Monnaie	55
046.23.2	Barème minimum des prix	55
	HORAIRE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE	56

Responsabilités et Conditions Générales

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant au Championnat du Monde FIM de Motoneige s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

1. *Code Sportif FIM*
2. *Règlements de Motoneige FIM*
3. *Règlements Techniques Motocross FIM*
4. *Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
5. *Normes FIM pour les Circuits de Motocross*
6. *Code de l'Environnement FIM*
7. *Code Médical FIM*
8. *Code Antidopage FIM*
9. *Annuaire FIM*
10. *Manuel pour les Organisateurs FIM*

de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements du Championnat du Monde FIM de Motoneige").

Les "Règlements du Championnat du Monde FIM de Motoneige" peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du Championnat du Monde FIM de Motoneige. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, Zone de réparations et de signalisation ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux règlements du Championnat du Monde FIM de Motoneige ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

046.1 TITRE ET GENERALITES

Un Championnat du Monde FIM de Motoneige, destiné aux coureurs et aux Constructeurs, se dispute chaque année sous l'égide de la FIM.

Ce Championnat est soumis aux règles du Code Sportif de la FIM, Chapitre 30 "Championnats du Monde et Prix FIM".

Une seule manifestation de Motoneige comptant pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige sera organisée. **Cette manifestation doit être inscrite** au Calendrier.

046.1.1 Généralités

Les manifestations du Championnat du Monde FIM de Motoneige commencent au moment des vérifications techniques et sportives et sont terminées quand les formalités suivantes ont eu lieu :

- a) *Les résultats finaux ont été approuvés par le Jury International;*
- b) *Tous les délais pour déposer des réclamations sont écoulés; et*
- c) *Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*

Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par le Jury International.

La Direction de Course doit rester complètement opérationnelle jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation, et tous les officiels, commissaires et l'équipe médicale doivent rester au circuit, à la disposition du Directeur de la Course et du Jury International pendant cette période.

Les manifestations du Championnat du Monde FIM de Motoneige doivent être organisées sur des circuits qui ont été approuvés par la FIM et se conformer aux Règlements du Championnat du Monde FIM de Motoneige.

Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.

Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement en toute sécurité, efficace et sans heurts de la manifestation.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la course.

046.2 COUREURS

046.2.1 Licences

La participation à ces manifestations est limitée aux détenteurs d'une licence Championnat du Monde FIM de Motoneige appropriée.

L'âge minimum pour participer au Championnat du Monde FIM de Motoneige est de 16 ans.

Voir également Art. 60.4 et 70.4 du Code Sportif.

046.2.2 Numéros de départ

L'organisateur attribuera les numéros de départ à tous les coureurs, comme suit :

- 1. Tous les coureurs ayant marqué des points au Championnat du Monde FIM de Motoneige de l'année précédente auront **le numéro de départ qui correspondra** au classement du coureur au Championnat du Monde FIM de Motoneige de l'année précédente.*
- 2. Les coureurs qui n'ont pas marqué de points l'année précédente se verront attribuer un numéro de départ permanent par l'Organisateur.*

Le port d'un numéro de départ, au moins dans le dos, est obligatoire. Ce numéro doit être conforme à l'Art. 01.76 des Règlements Techniques Motocross.

Les organisateurs doivent avoir à disposition un jeu de dossards pour les coureurs. Dans l'éventualité d'un contrat de publicité FIM, des conditions spéciales s'appliqueront.

046.3 SCOOTERS DE NEIGE ET CLASSE

046.3.1 Scooters de neige

Le Championnat du Monde FIM de Motoneige est ouvert aux scooters de neige appartenant à la Catégorie II. Groupe E.

046.3.2 Classe

La classe reconnue pour le Championnat de Motoneige est la suivante :

- PRO-RACER: – pour les moteurs 2-temps : jusqu'à 600cc maximum*
- pour les moteurs 4-temps : jusqu'à 1050cc maximum.*

046.3.3 Courses annexes

Des courses annexes sont autorisées. Toutefois, ces courses annexes, ainsi que toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, y compris des démonstrations ou présentations, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM et le Promoteur du Championnat FIM. L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni comprend une implication et/ou responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.

La priorité doit en tout temps être donnée au programme du Championnat du Monde FIM de Motoneige. Si nécessaire, le Jury International peut modifier les horaires de ces courses annexes et/ou autres activités ou les annuler.

046.4 PARCOURS

046.4.1 Longueur

Pour les manifestations du Championnat du Monde FIM de Motoneige, le parcours ne doit pas être inférieur à 500 m (sauf changements nécessaires pour des raisons de sécurité ou force majeure), ni supérieur à 1600 m (sauf s'il y a un accord préalable de la FIM et du Promoteur du Championnat FIM).

La piste sera mesurée le long de la ligne centrale de la piste.

046.4.2 Largeur

La largeur de la piste, à son point le plus étroit, ne doit jamais être inférieure à approximativement 7 m (largeur prévue pour rouler). Une largeur minimale d'approximativement 8 m est recommandée (largeur prévue pour rouler). La piste ne peut être dédoublée.

046.4.3 Vitesse

Le parcours, si possible, devrait être de nature à restreindre la vitesse moyenne à un maximum de 60 km/h (moyenne calculée sur une course complète) et il ne doit pas comprendre de sections droites qui permettent d'atteindre une vitesse soutenue.

046.4.4 Sécurité

Les zones de départ et d'arrivée, le parc fermé des coureurs ainsi que tous les emplacements autour du parcours où le public est admis, doivent être protégés par une barrière. Cette barrière doit être assez haute et solide pour contenir le public.

Le parcours doit être délimité par un mur de neige, des bottes de paille ou de la peinture et doit comprendre une zone neutre d'approximativement 7 m de large au minimum dans les zones où le public est autorisé.

Des bottes de paille ou autre matériel pouvant absorber les chocs et assurer la protection des coureurs, doivent être placés autour de tous les obstacles tels qu'arbres, poteaux, murs, rochers, etc.

Pour des raisons de sécurité, le Jury International, en consultation avec le Directeur de Course, peut modifier ou enlever tout saut sur la piste.

046.4.5 Zone de départ

La longueur approximative de la ligne droite de départ doit être de 80 m et ne doit pas être supérieure à 125 m (distance minimum entre la ligne/grille de départ et l'endroit où l'intérieur de la ligne de droite amorce le virage). Le premier virage ne doit pas être supérieur à 90°. Il ne doit pas y avoir de saut dans cette ligne droite.

046.5 OFFICIELS ET PROCEDURES

046.5.1 Généralités

La direction et la supervision des manifestations ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FIM ou les FMN.

La FIM et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.

La qualification officielle de la FIM n'est accordée qu'après que les officiels aient prouvé leur compétence selon les modalités prévues pour chaque discipline. Les Commissions permanentes organisent des séminaires, obligatoires pour certains officiels.

La FIM se réserve le droit, le cas échéant, de renouveler ou d'annuler une nomination.

Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.

Lors d'une manifestation, les détenteurs de licences FIM sont tenus de présenter leurs licences au Président du Jury.

Tous les officiels et commissaires doivent rester opérationnels, avec tout l'équipement en place, au circuit à disposition du Jury International jusqu'à la fin de la période prévue pour introduire une réclamation.

Voir également Chapitre 40 du Code Sportif.

046.5.1.1 Officiels détenteurs d'une Licence FIM

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours:

- Président du Jury;*
- Membre CMS du Jury;*
- Membre FMNR du Jury;*
- Membre du Jury, nommé par le Président du Jury;*
- Délégué FMN/FMNR (Commissaire Sportif);*
- Directeur de Course;*
- Commissaire Technique;*
- Chronométrateur;*
- Commissaire Environnement.*

046.5.1.2 Juridiction

Tous les officiels et leurs adjoints sont soumis à l'autorité du Directeur de Course, à l'exception du Jury International.

046.5.2 Président du Jury, Membres du Jury et observateurs

La nomination du Président et du Membre CMS du Jury sera décidée par la Commission ou le Conseil de Direction.

Si le Président du Jury nommé est dans l'impossibilité d'arriver à la manifestation à temps, il sera remplacé par l'autre Membre du Jury nommé par la FIM.

Si le Membre CMS du Jury nommé est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Président du Jury peut nommer un remplaçant, la première priorité étant donnée à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.

Un représentant du Promoteur/Organisateur et un représentant des Constructeurs de Motoneige sont admis en tant qu'observateur aux réunions du Jury International.

L'autorité et les responsabilités du Président du Jury sont :

- Le Président du Jury est fixera les heures des séances du Jury et convoquera, le cas échéant, des séances extraordinaires.*
- Le Président du Jury convoquera une réunion du Jury avant la première séance officielle d'entraînements.*
- A la fin de chaque journée d'entraînements officiels, le Président du Jury convoquera une réunion du Jury International pour entendre le rapport du Directeur de Course, du Secrétaire au Jury et de tout autre officiel concerné.*
- Le Président du Jury doit s'assurer que les décisions du Jury International sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- A la fin de la manifestation, lors de la dernière séance du Jury International, le Président du Jury doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation; il doit également signer avec le Secrétaire du Jury tous les procès-verbaux des séances du Jury.*
- Le Président du Jury a le droit d'inviter des personnes aux séances du Jury, si cela est adéquat pour la manifestation ou le Championnat.*
- Le Président du Jury est responsable de la communication avec les Délégués des FMN.*
- Si nécessaire, le Président du Jury organisera une séance avec les Délégués des FMN afin d'expliquer le travail du Jury International et de recevoir les remarques des Délégués des FMN.*
- Le Président doit envoyer au Secrétariat Exécutif dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation son rapport sur la manifestation, en utilisant le Dossier du Président du Jury officiel. Ce dossier contiendra : son rapport; les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues; une copie du certificat d'assurance responsabilité civile; les résultats officiels; le programme officiel de la manifestation et d'autres documents officiels comme demandé dans le dossier.*

Voir également Art. 50.1.1 du Code Sportif.

046.5.2.1 Séances du Jury

Lors de la première séance du Jury, le Jury International approuvera les questions suivantes :

- Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci aient été dûment notifiées à tous les coureurs et participants engagés;
- Le rapport du Secrétaire au Jury stipulant que tous les coureurs et participants engagés sont en possession de leur licence respective, de même que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation;
- Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions prises en vue d'un déroulement régulier de la manifestation;
- Le rapport et le contrôle des normes de sécurité de la manifestation;
- Le contrôle et l'approbation de tout changement concernant des demandes de mesures de sécurité supplémentaires telles que mentionnées dans le rapport d'inspection;
- Le Contrôle de l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation et de la couverture d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

046.5.2.2 Procès-Verbaux des Réunions du Jury

Les Procès-Verbaux de toutes les Séances du Jury doivent être rédigés dans les deux langues officielles de la FIM, à moins que le Jury ne les accepte dans une seule langue officielle.

Les Procès-Verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises au sujet de toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue du Jury International en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'il juge utile de signaler.

Les Procès-Verbaux sont établis par le Secrétaire au Jury et porteront sa signature et celle du Président du Jury.

Une copie de ces Procès-Verbaux doit être envoyée au Secrétariat Exécutif FIM dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.

046.5.2.3 Publication des décisions du Jury

Toutes les décisions du Jury International nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnablement brefs. Ces décisions doivent être publiées dans les langues officielles de la FIM.

Toute décision judiciaire prononcée par le Jury International doit être notifiée par remise en main propre sur le lieu de la manifestation ou, à défaut, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

S'il est possible lors de la manifestation, la partie (les parties) impliquée(s) doit (doivent) au moins être notifiées verbalement. Toutefois, il est préférable de notifier la décision du Jury International par un document écrit (Voir formulaire standard dans ces Règlements).

Ce document/Cette décision du Jury International devra :

- Citer les noms et numéro de licence du Président du Jury et des Membres CMS et FMNR du Jury International;*
- Citer le(s) nom(s) de la partie (des parties) impliquée(s);*
- Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation;*
- Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation;*
- Citer les Articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence;*
- Citer toute autre information obtenue lors de l'audience;*
- Citer les raisons de la décision du Jury International, ses preuves et raisons en bref;*
- Être signé par le Président et les Membres CMS et FMNR du Jury International.*

Si la partie (les parties) impliquée(s) est (sont) notifiée(s) par écrit lors de la manifestation, la procédure suivante doit être suivie :

- La partie (les parties) concernée(s) par la décision du Jury Internationale doit (doivent) signer une copie de la décision du Jury International/un accusé de réception;*

- *Le nom de la personne qui reçoit la décision, sa position/fonction, le lieu, la date, l'heure de réception doivent également être cités sur cet accusé de réception;*
- *La copie de la décision du Jury International, signée pour réception par la partie (les parties) concernée(s) doit être ajoutée au rapport du Président du Jury.*

046.5.3 Directeur de Course

Le Directeur de Course ne peut pas être membre votant du Jury International ou Commissaire FIM.

Le Directeur de Course est nommé par la FMNR et doit avoir participé avec succès à un séminaire organisé par la CMS et avoir obtenu la licence FIM de "Directeur de Course".

La participation au séminaire est obligatoire au moins tous les trois ans. Pour les séminaires qui se déroulent en novembre et décembre, la validité de la licence commence le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales sont :

- *Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir*
- *Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des scooters de neige, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction.*
- *Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une manifestation en tout ou partie*
- *Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à un scooter de neige de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
- *Pour faire respecter les règlements FIM, le Directeur de Course peut proposer des sanctions ou au Jury International.*

- *Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- *Le Directeur de Course doit signaler au Jury International toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été adressée.*
- *Le Directeur de Course doit rassembler les rapports des chronométrateurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport au Jury International et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*

Tous les détenteurs de licences et toute autre personne impliquée dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course et du Jury International. Des actions, jugées par les officiels responsables comme n'étant pas conformes aux règlements spécifiques de la FIM ou, en général, jugées comme étant déloyales ou contre les meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage. En plus, un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.

046.5.4 Délégués FMN

Chaque FMN ayant un coureur prenant part à la manifestation a le droit d'être représentée par un Délégué national, détenteur d'une licence de Commissaire Sportif. Chaque FMN et FMNR est limitée à un seul Délégué au Jury.

Toutes ces nominations doivent être soumises par écrit à la FMNR. Les FMN doivent informer la FMNR du nom de leur Délégué pas moins de 15 jours avant la manifestation.

Les Délégués FMN doivent avoir participé avec succès à un séminaire organisé par la CMS pour obtenir la licence FIM de "Commissaire Sportif" et doivent présenter leur licence afin d'être admis aux réunions du Jury.

La participation au séminaire est obligatoire au moins tous les trois ans. Pour les séminaires qui se déroulent en novembre et décembre, la validité de la licence commence le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les responsabilités et droits du Délégué de la FMN/FMNR sont :

- Le Délégué de la FMN/FMNR doit représenter sa FMN et les coureurs inscrits par cette FMN.*
- Le Délégué de la FMN/FMNR peuvent assister aux séances ouvertes du Jury, en qualité d'observateur.*
- Le Délégué de la FMN/FMNR se doit de poser ses questions au Président du Jury de façon à ce que le Jury International soit au courant de tous les événements.*
- Pendant toute la manifestation, le Délégué de la FMN/FMNR a le droit de recevoir des documents relatifs à la manifestation, y compris les rapports du Jury.*
- Le Délégué de la FMN/FMNR a le droit de recevoir les laissez-passer pour pouvoir être présent aux endroits importants pendant la manifestation.*

046.5.5 Commissaire Technique

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

046.5.6 Chronométrateur

Les Chronométrateurs nommés doivent être qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation

Si les coureurs le lui demandent, le Chef Chronométrateur doit examiner leurs résultats et leur montrer les enregistrements de leurs temps tour par tour.

046.5.7 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
- Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Président du Jury sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*

- *Etre autorisé à assister à toutes les séances ouvertes du Jury, mais sans droit de vote.*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée, l'envoyer au Secrétariat Exécutif FIM et en remettre une copie au Président du Jury.*
- *Instruire les officiels lors des séminaires pour les différentes disciplines, ainsi que les coureurs, organisateurs et spectateurs.*

046.5.8 Chef du Service Médical

Le Chef du Service Médical, nommé par la FMNR, est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.*
- *Inspecter tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course, chaque jour de la manifestation.*
- *S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.*
- *S'assurer que tous les services médicaux/paramédicaux soient informés avant le début de la première séance d'essais ainsi qu'après la manifestation.*
- *Assister à toutes les séances ouvertes du Jury, mais sans droit de vote.*
- *Donner des informations et recommandations au Président du Jury et/ou Directeur de la Course sur les coureurs blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.*

046.6 REUNION AVEC LES ORGANISATEURS ET LE JURY

Une réunion aura lieu entre les organisateurs et le Jury le jour précédent les essais, après le contrôle du parcours.

Il est demandé au Président du Jury, Directeur de Course, à l'organisateur et à un représentant de la FMNR d'y participer.

Sont également invités : les Membres du Jury de la CMS et de la FMNR, le Secrétaire de la Manifestation, le Chef Chronométrateur, le Responsable des Contrôles Techniques, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Chef du Service Médical, le Responsable du Service de Presse, les Représentants du **Promoteur du Championnat FIM**, etc. Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt pour discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation.

046.7 REGLEMENT PARTICULIER

Le Règlement Particulier (RP) doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par le Jury International.

Deux copies devront être envoyées au Secrétariat Exécutif au plus tard deux mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM.

Deux copies du Règlement Particulier devront également être envoyées à toutes les fédérations ayant des coureurs susceptibles de participer à la manifestation en question.

Le Règlement Particulier doit être conforme au Règlement Particulier type de la CMS/FIM (Voir copie publiée dans cette brochure).

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification peut être autorisée pour autant qu'elle soit approuvée par la FIM ou le Jury International et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

046.8 COUREURS ET ENGAGEMENTS

046.8.1 Conditions d'engagement

Afin d'être engagés dans une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motoneige, les coureurs doivent :

- 1) Être en possession de la licence Championnat du Monde FIM de Motoneige appropriée (voir également Art. 046.8.2 Age de Coureurs);
- 2) Avoir l'autorisation de leur FMN;
- 3) Avoir envoyé une demande d'engagement avant la date de clôture des engagements.

Un maximum de **66** coureurs sera engagé.

Le nombre d'inscriptions est limité aux 8 premiers coureurs du classement final du Championnat du Monde FIM de Motoneige de l'année précédente. **La participation de 5 coureurs de plus par FMN est garantie.**

Les coureurs doivent utiliser le bulletin d'engagement officiel de la manifestation, sur lequel doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur, équipe, sponsor et la marque du scooter de neige.

Des inscriptions provisoires peuvent être faites par téléfax mais doivent être confirmées avec le bulletin d'inscription officiel, dûment complété.

Les bulletins d'engagement doivent être envoyés à la FMNR/l'Organisateur. Les coureurs peuvent être tenus de signer un bulletin d'engagement individuel lors des contrôles administratifs.

La date de clôture des engagements est 15 jours avant la manifestation.

Pour chaque manifestation, la FMNR/l'Organisateur publiera une liste des coureurs engagés dans les 72 heures qui suivent le délai de clôture des inscriptions.

Lorsqu'une FMN considère que l'un de ses coureurs s'est vu refuser à tort l'engagement, elle peut soumettre ce cas au Secrétariat Exécutif FIM qui entreprendra une action immédiate.

Un coureur, une équipe ou un sponsor qui considère que son inscription a été refusée à tort et qui se trouve de ce fait lésé peut recourir ou déposer une réclamation conformément aux dispositions de la discipline concernée.

Dans des conditions exceptionnelles, quand le nombre de coureurs acceptés n'atteint pas **44**, le Promoteur du Championnat FIM, en consultation avec le Jury International, a le droit d'inscrire un nombre supérieur de coureurs jusqu'à concurrence du maximum fixé de **66** coureurs. Cette décision doit être prise avant la fin des Vérifications Techniques. **Pour ces équipages engagés par la FIM, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements).**

Dans tous les cas, le Promoteur du Championnat FIM a le droit d'engager jusqu'à 5 coureurs avant le début de la manifestation. Pour ces coureurs engagés par le Promoteur du Championnat FIM, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements).

046.8.2 Droit d'Inscription

Le droit d'inscription est de € 100.– et doit être payé par le coureur aux organisateurs au plus tard lors de la vérification administrative préalable à la manifestation.

046.8.3 Age des Coureurs

Pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige, les licences de coureur ne sont délivrées qu'aux personnes ayant atteint les âges minimaux suivants :

- *Championnat du Monde FIM de Motoneige : 16 ans*

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours pendant laquelle le coureur atteint ses 50 ans.

Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence coureur un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test de fatigue normal).

046.8.4 Non-participation à une manifestation

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de Course des raisons de sa non-participation.

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par le Jury International.

046.9 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Pour les manifestations du Championnat du Monde FIM de Motoneige, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement les scooters de neige (maximum deux) ayant été présentés au contrôle technique.

Préalablement aux essais libres, un contrôle technique doit être effectué conformément aux procédures et horaires établis dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de Motoneige et/ou le Règlement Particulier.

Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

Lors de ces vérifications techniques, un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son scooter de neige.

Chaque coureur doit présenter au contrôle technique un scooter de neige sous son nom et son numéro. Pour ce qui est du deuxième scooter de neige, il y a deux possibilités:

- 1) Un coureur peut présenter au contrôle un deuxième scooter de neige sous son nom et son numéro;
- 2) Une équipe peut présenter au contrôle un deuxième scooter de neige, avec la possibilité de le faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente le scooter de neige, doit indiquer aux Délégués Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce scooter de neige.

Les coureurs peuvent changer de scooter de neige à tout moment sauf pendant une course.

Le choix final de scooter de neige doit être fait 5 minutes avant le départ d'une course.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) scooters(s) de neige et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son scooter de neige et/ou équipement en conformité avec les règlements.

Le Jury International et/ou le Directeur de Course peuvent disqualifier, à tout moment pendant la manifestation, un scooter de neige dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

046.9.1 Carburant

Pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige, seul du carburant qui correspond aux Règlements Techniques Motocross de la FIM est autorisé. Du liquide anti-gel est permis.

046.9.2 Contrôle de bruit

Lors d'un contrôle du bruit d'un scooter de neige, le scooter de neige doit être placé sur un pont à une hauteur de 1 m au-dessus du sol, avec un microphone placé à un angle de 90° et à une distance de 1 m du pot d'échappement; tout le groupe de transmission doit être enlevé du moteur. Capot et carénage doivent être installés.

Niveau de bruit : **100 dB/A maximum** mesuré, en principe, à une vitesse moyenne du piston de 13m/sec. Pour plus de commodité, le contrôle sera effectué à une vitesse de moteur fixe de 4'000 RPM. Pour la tolérance et le matériel de mesure, voir Art. 01.79 et 01.80 des Règlements Techniques Motocross.

046.9.3 Contrôle du carburant

Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation selon Art. 63.05 des Règlements Techniques Motocross. Un coureur dont le carburant ne correspond pas aux exigences techniques sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points de Championnat du Monde FIM de Motoneige ainsi que les prix gagnés dans l'une ou l'autre course de la manifestation. Ce coureur risque également de devoir rembourser tous les coûts du contrôle et des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.

Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de € 800.– (US\$ 1'100.–) versée auprès du Jury Internationale ou de la FIM (contrôles supplémentaires).

Toute nouvelle demande de contrôle doit être introduite auprès de la FIM dans les 5 jours qui suivent la date de réception du résultat du contrôle précédent notifié conformément à l'Art. 5.6 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM.

Après le dernier contrôle :

- La partie gagnante se verra rembourser les cautions qu'elle aura versées;*
- La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.*

046.9.4 Contrôle Médical Spécial

A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande du Président du Jury ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.

Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.

046.10 **FORMAT DE COURSE**

Le Championnat du Monde FIM de Motoneige est organisé selon la structure suivante (maximum **66** coureurs) :

	Durée/distance par séance	Nombre maximum de coureurs
– 2 X Essais Libres par Groupe	15 minutes	22 par Groupe
– 1 X Course de Qualification par Groupe	10 minutes + 2 tours	22 par Groupe
– 1 X Essais Qualitatifs de Repêchage (EQR) (*) 2 Groupes / (**) 3 Groupes	15 minutes	26 si (*) / 27 si (**)
– 2 X B races	10 minutes + 2 tours	22 si (*) 21 si (**)
– 3 X Courses de Championnat du Monde FIM	15 minutes +2 tours	20 coureurs

Les horaires, la durée des Essais Libres, ainsi que le nombre de tours à effectuer lors des différentes Courses de Qualification/Essais Qualitatifs de Repêchage/ Courses doivent être indiqués dans le Règlement Particulier.

046.11 **JOUR DE LA COMPETITION**

046.11.1 **Essais libres**

Selon le nombre de coureurs présents, il y aura deux ou trois Groupes d'Entraînement :

- **Jusqu'à 44 coureurs : deux groupes d'entraînement;**
- **Plus que 44 coureurs (max. 66 coureurs) : trois groupes d'entraînement.**

Les coureurs ne peuvent pas changer de groupe.

Deux séances d'Essais Libres seront organisées **par groupe d'entraînement.**

046.11.2 **Briefing avec les coureurs**

Un briefing obligatoire aura lieu entre les coureurs et le Jury à la ligne/grille de départ, après les premiers essais libres, à l'heure indiquée dans le Règlement Particulier.

Le Président du Jury, les Membres du Jury de la CMS et de la FMNR, le Directeur de Course, le Chef des Commissaires de Piste, les organisateurs, le **Promoteur du Championnat FIM** et tous les coureurs participant à la manifestation devraient y assister.

Le Secrétaire de la Manifestation, le Chef du Service Médical et les Délégués des FMN peuvent également assister à ce briefing.

Lors de ce briefing, des points concernant le circuit et la sécurité et les procédures de course seront abordés.

Après le briefing, il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.

C'est la responsabilité de chaque coureur et de chaque équipe d'assister à ce briefing, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.

046.11.3 Séance d'autographes

Une séance d'autographes est obligatoire. Cette séance peut être organisée par le Promoteur du Championnat FIM à un endroit indiqué au circuit ou par l'équipe du coureur dans son emplacement au parc des coureurs.

046.11.4 Courses de Qualification

*Il y aura **une Course** de Qualification de 10 minutes + 2 tours **par groupe d'essais** (22 coureurs au maximum par Course de Qualification).*

Les coureurs seront désignés à leur course de qualification par le même tirage au sort qui détermine leur groupe d'essais.

L'ordre de départ des coureurs sur la ligne/grille de départ pour les Courses de Qualification est déterminé par le même tirage au sort qui leur désigne leur Groupe d'Entraînement

Les coureurs suivants seront qualifiés pour les Courses du Championnat du Monde FIM de Motoneige :

a. Jusqu'à 44 coureurs / 2 Courses de Qualification

Les coureurs classés positions 1 à 8 sont directement qualifiés pour les Courses de Championnat du Monde FIM.

Les coureurs classés positions 9 à 21 iront aux Essais Qualificatifs de Repêchage.

Les coureurs restants sont éliminés.

b. Plus que 44 coureurs / 3 Courses de Qualification

Les coureurs classés positions 1 à 5 sont directement qualifiés pour les Courses de Championnat du Monde FIM.

Les coureurs classés positions 6 à 14 iront aux Essais Qualificatifs de Repêchage.

Les coureurs restants sont éliminés.

046.11.5 Essais Qualificatifs de Repêchage

Il y aura une séance d' Essais Qualificatifs de Repêchage.

Les coureurs suivants seront qualifiés pour les Courses du Championnat du Monde FIM de Motoneige :

a. Jusqu'à 44 coureurs / 2 Courses de Qualification

Les coureurs ayant terminé premier, deuxième, troisième et quatrième aux Essais Qualificatifs de Repêchage se qualifieront pour les Courses.

Les coureurs ayant terminé cinquième et sixième aux Essais Qualificatifs de Repêchage seront désignés coureurs de réserve pour une éventuelle participation aux Courses.

Les coureurs restants sont éliminés des 3 Courses de Championnat du Monde FIM mais doivent participer aux Courses B.

b. Plus que 44 coureurs / 3 Courses de Qualification

Les coureurs ayant terminé premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième aux Essais Qualificatifs de Repêchage se qualifieront pour les Courses.

Les coureurs ayant terminé sixième et septième aux Essais Qualificatifs de Repêchage seront désignés coureurs de réserve pour une éventuelle participation aux Courses.

Les coureurs restants sont éliminés des 3 Courses de Championnat du Monde FIM mais doivent participer aux Courses B.

Les coureurs de réserve ont le choix de rester coureur de réserve (dans quel cas ils seront payé une indemnité de voyage) ou de participer aux Courses B (dans quel cas ils seront considérés coureurs non-qualifiés participant aux Courses B). Ils doivent informer le Directeur de Course de leur décision au plus tard 30 minutes avant le départ de la première Course de Championnat du Monde. Une fois que leur décision ait été prise, ils ne peuvent plus la changer. Un coureur de réserve qui décide de participer aux Courses B ne sera pas remplacé.

046.11.6 Courses

Il y aura **trois** Courses de 15 minutes + 2 tours (20 coureurs au maximum), attribuant des points pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige.

L'ordre de départ des coureurs sur la ligne/grille de départ pour les Courses est déterminé par les résultats des deux Courses de Qualification et les Essais Qualificatifs de Repêchage.

L'ordre dans lequel les coureurs prennent leur position de départ derrière la ligne/grille de départ pour les Courses est le suivant:

1. Coureurs qualifiés des Courses de Qualification

a. Jusqu'à 44 coureurs / 2 Courses de Qualification

Le premier coureur qualifié de la Course de Qualification 1 se rendra le premier derrière la ligne/grille de départ, suivi du premier coureur qualifié de la Course de Qualification 2, ensuite le deuxième coureur qualifié de la Course de Qualification 1, suivi du deuxième coureur qualifié de Course de Qualification 2, et ainsi de suite.

b. Plus que 44 coureurs / 3 Courses de Qualification

Le premier coureur qualifié de la Course de Qualification 1 se rendra le premier derrière la ligne/grille de départ, suivi du premier coureur qualifié de la Course de Qualification 2, suivi du premier coureur qualifié de la Course de Qualification 3. Ensuite le deuxième coureur qualifié de la Course de Qualification 1, suivi du deuxième coureur qualifié de Course de Qualification 2, suivi du deuxième coureur qualifié de Course de Qualification 3, et ainsi de suite.

2. Coureurs qualifiés des Essais Qualificatifs de Repêchage

Quand tous les coureurs qualifiés des Course de Qualifications ont pris leurs positions derrière la ligne/grille de départ, les quatre derniers coureurs à se rendre à la ligne/grille de départ sont les coureurs qualifiés aux Essais Qualificatifs de Repêchage. Le vainqueur des Essais Qualificatifs de Repêchage se rendra le premier sur la grille de départ, suivi du deuxième des Essais Qualificatifs de Repêchage, et ainsi de suite.

3. Coureurs de réserve

La décision concernant le remplacement d'un ou de plusieurs coureurs sera prise 5 minutes avant le départ de chaque Course.

Si un ou deux coureurs de réserve peuvent participer à une Course, il/ils sera/seront le(s) dernier(s) à se rendre à la ligne/grille de départ. Le coureur ayant terminé 5^{ème} aux Essais Qualificatifs de Repêchage se rendra le premier derrière la ligne/grille de départ, éventuellement suivi du coureur ayant terminé 5^{ème} des Essais Qualificatifs de Repêchage.

046.12 PROCEDURE DE DEPART

Le départ sera un départ collectif avec moteur en marche.

Tous les scooters de neige seront démarrés d'une position debout, en une ligne. Il est permis d'utiliser un support. Par conséquent, la ligne/grille de départ d'une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motoneige doit avoir 20 places.

La zone devant la ligne/grille de départ est restreinte et doit être préparée de manière égale afin que tous les coureurs aient les mêmes conditions. Les officiels et les photographes sont les seules personnes admises dans cette zone et aucun sillon n'est autorisé dans la zone.

Avant chaque départ, la procédure suivante sera appliquée dans la zone d'attente :

5 minutes avant le départ :	Tous les scooters de neige doivent être placés dans la zone d'attente. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.
4 minutes avant le départ :	Après un signal par un coup de sifflet, tout le monde, hormis les coureurs et un mécanicien par coureur, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone d'attente.

<i>A partir de cet instant :</i>	<i>Sur décision du Directeur de Course, et après un signal par un coup de sifflet, les coureurs quittent la zone d'attente et vont se placer sur la ligne/grille de départ.</i>
	<i>Les mécaniciens restent dans la zone d'attente jusqu'à ce que le départ ait été donné.</i>
	<i>Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les équipages, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.</i>

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la ligne/grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la ligne/grille de départ, il doit attendre de l'aide jusqu'à ce que la procédure de départ ait été terminée. Seulement à cet instant, il peut recevoir de l'aide par son mécanicien uniquement à cet endroit. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.

Si des feux rouges sont utilisés, ils seront allumés dès que les coureurs quittent la zone d'attente. Le starter brandira un drapeau vert du milieu de la ligne droite du départ, moment à partir duquel les coureurs sont sous son contrôle et jusqu'à ce que tous les coureurs soient sur la ligne de départ. Lorsque tous les coureurs sont sur la ligne de départ, le starter brandit un panneau indiquant "15 secondes" pendant 15 secondes. A la fin des 15 secondes, la lumière rouge restera allumée pendant 5 secondes; elle sera ensuite éteinte et la course commencera.

Si une grille de départ est utilisée, elle doit être conforme aux "Normes FIM pour les Circuits de Motocross". Dans ce cas, la procédure de départ sera comme suit : le starter brandira un drapeau vert, moment à partir duquel les coureurs sont sous son contrôle. Lorsque tous les coureurs sont à la grille de départ, le starter brandit un panneau indiquant "15 secondes" pendant 15 secondes. A la fin des 15 secondes, il brandit un panneau indiquant "5 secondes" et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" ait été présenté.

Le Membre CMS du Jury est responsable de l'opération des feux de départ ou de la grille de départ. Le Directeur de Course est responsable de l'utilisation du drapeau vert et du panneau "15/5 secondes".

Le Directeur de Course a le droit d'arrêter prématurément tout(e) Essais Libres, Course de Qualification, d'Essais Qualificatifs de Repêchage ou Course, pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.

1. Faux départ

Dans le cas d'un faux départ, tous les coureurs devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Le changement de scooter de neige n'est pas autorisé.

Le Directeur de Course peut recommander de pénaliser un ou plusieurs coureurs, jugés responsables du faux départ.

Comme pénalisation pour avoir provoqué un faux départ, le(s) coureur(s) concerné(s) doit(doivent) rester debout sur les repose-pieds avec le moteur coupé en tenant le "coupe circuit" haut dans la main lors du nouveau départ. Le dispositif de démarrage ne peut pas être touché avant que toute la procédure de départ ait été complétée. Le(s) coureur(s) pénalisé(s) doivent prendre le départ d'une deuxième ligne.

Aucun coureur de réserve ne sera introduit.

2. Avant que les 2 premiers tours aient été accomplis

Si une Course de Qualification/Course est arrêté avant que les 2 premiers tours aient été accomplis, elles seront recommencés. Les coureurs devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Le changement de scooter de neige n'est pas autorisé.

Aucun coureur de réserve ne sera introduit.

3. Après que les 2 premiers tours aient été accomplis

*Si une Course de Qualification/Course est arrêté avant que respectivement les **5 minutes/7 minutes** soient écoulées, elles seront recommencés. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30 minutes après que le drapeau rouge ait été présenté.*

Le changement de scooter de neige est autorisé. Le choix final doit être fait 5 minutes avant le nouveau départ.

Le Directeur de Course peut recommander d'exclure un ou plusieurs coureurs, jugés responsables de l'arrêt de la course, et leur interdire de prendre part au nouveau départ.

Si un ou plusieurs coureurs du premier départ ne peuvent repartir ou ont été disqualifiés par le Directeur de Course, les coureurs de réserve peuvent prendre part au nouveau départ.

046.14 AIDE EXTERIEURE/COUPER LE PARCOURS

Toute aide extérieure sur le parcours pendant les essais et/ou les courses est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification.

Pendant les essais et/ou les courses, la consultation entre membres de l'équipe et coureurs est limitée à la zone pour les réparations et la signalisation. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste pour consulter d'autres personnes, peuvent nuire à la progression d'autres coureurs, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.

Il est interdit de couper le parcours. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours, entraînera la disqualification de la Course de Qualification, des Essais Qualificatifs de Repêchage ou de la Course en question. Si nécessaire, le Jury décidera de sanctions supplémentaires.

Afin de ne pas en tirer un avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer la course s'il revient prudemment sur le parcours au point le plus proche de l'endroit où il l'a quitté.

Tout coureur qui rentre au parc des coureurs avec son scooter de neige pendant une Course de Qualification/Course ne pourra pas reprendre cette dernière.

Les communications radio avec les coureurs ne seront pas autorisées.

046.14.1 Réparations et remplacements

Une zone doit être prévue, au bord du parcours, pour les réparations pendant les essais et les courses. Seuls sont admis dans cette zone les mécaniciens qui pourront procéder aux réparations et mises au point des scooters de neige pendant les courses, les panneauteurs et les représentants de l'Industrie.

Les coureurs entrant dans la zone prévue pour les réparations et la signalisation doivent s'arrêter avant de repartir sur le parcours. Toute violation entraînera la disqualification de la course en question.

La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc mesurant 750 mm de haut sur 600 mm de large, avec un grand numéro noir 15 sur un côté. Les numéros doivent mesurer 500 mm de haut.

Signal	Signification
<i>Panneau, 15 secondes (15") (Au départ)</i>	<i>Encore 15 secondes avant que la procédure de départ entre dans sa phase finale.</i>

La signalisation officielle par feux doit être indiquée de la façon suivante:

Signal	Signification
<i>Feux rouges (Au départ)</i>	<i>Le départ sera donné dans les 5 à 10 secondes qui suivent.</i>
<i>Feux rouges sont éteints (Minimum 3 feux rouges/Au départ)</i>	<i>Départ.</i>

La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante :

Signal	Signification
<i>Drapeau rouge (Tout faux départ doit être indiqué en brandissant un drapeau rouge)</i>	<i>Arrêt obligatoire pour tous les coureurs.</i>
<i>Drapeau noir et panneau avec le numéro de coureur</i>	<i>Arrêt pour le coureur en question.</i>
<i>Drapeau jaune, fixe</i>	<i>Danger, conduisez prudemment.</i>
<i>Drapeau jaune, agité</i>	<i>Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser.</i>
<i>Drapeau bleu, agité (Le drapeau bleu doit être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement)</i>	<i>Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour.</i>
<i>Drapeau vert (Le drapeau vert peut être uniquement utilisé par un préposé à la signalisation supplémentaire lors de la procédure de départ)</i>	<i>Piste libre pour le départ de la course.</i>
<i>Drapeau à damiers noirs et blancs</i>	<i>Fin des entraînements/des qualifications/ de la course.</i>

Les références "Pantones" des couleurs sont les suivantes :

Noir : Pantone Noir C
Bleu : Pantone 286C
Rouge : Pantone 186C
Jaune : Pantone Jaune C
Vert : Pantone 348C
Blanc : Pantone Blanc C

L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 16 ans. Ils sont nommés par la FMNR/organisateur et doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de la Course.

Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Jury International avant la première séance du Jury.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du rouge ou du jaune, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Il doit y avoir un minimum de deux Commissaires par poste: un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires aux sauts.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation soit écoulé.

046.16 VERIFICATIONS ET CONTROLES APRES LA COURSE

046.16.1 Contrôle du bruit après chaque course

Des scooters de neige pourront être contrôlés à la demande du Jury International ou du Directeur de Course.

Des actions pourront être prises à l'encontre de tout coureur dont le scooter de neige dépasse la limite maximum autorisée après la course de dB/A 100 + tolérance.

La sanction normale pour une telle violation est une minute de pénalité qui sera ajoutée au temps réalisé par le coureur dans la course en question. Une fois que la minute a été ajoutée, le coureur sera alors classé avec les coureurs qui ont parcouru le même nombre de tours, selon son temps.

Si, selon le jugement du Directeur de Course, la violation n'est pas intentionnelle et/ou causée par un accident et que la violation n'a pas augmenté les performances du scooter de neige, il peut recommander au Jury International de renoncer à la sanction.

Cependant, le coureur aura la possibilité de réparer et aura l'obligation de faire contrôler son scooter de neige avant le prochain départ.

Conformément aux règlements en vigueur concernant l'aide extérieure, les coureurs ont la liberté de changer leurs silencieux, mais leurs scooters de neige doivent être contrôlés pour conformité. Par conséquent, le Délégué Technique et son équipement doivent être disponibles pendant toute la manifestation.

046.16.2 Vérification finale

Immédiatement après la dernière Course, les trois premiers scooters de neige de la Course en question doivent être placés dans le parc fermé pour le contrôle technique. Les scooters de neige doivent rester dans le parc fermé durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, en cas de réclamation ou si un contrôle supplémentaire est exigé.

046.17 CONTRÔLES ANTIDOPAGE ET D'ALCOOLÉMIE

Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément au Code Antidopage FIM.

Un coureur dont le contrôle se révèle positif sera disqualifié de toute la manifestation. Des pénalités supplémentaires peuvent être infligées.

046.18 RESULTATS

046.18.1 Procédure

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par le Jury International.

Le vainqueur d'une Course de Qualification ou d'une Course est le coureur qui franchit la ligne d'arrivée en premier. Les coureurs qui suivent seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

La prise du temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle par un scooter de neige est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du scooter de neige franchit la ligne. Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le scooter de neige.

Une Course de Qualification ou une Course se termine officiellement pour tous les coureurs à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course lors du temps officiel/de la distance officielle.

Dans toute autre circonstance, comme celle de montrer le drapeau à damiers par erreur avant le temps officiel/de la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.

Le vainqueur de la manifestation de Championnat du Monde FIM de Motoneigé est le coureur qui a obtenu le plus de points, le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite, indépendamment du nombre de courses qu'ils ont terminées.

*En cas d'ex æquo, les points marqués dans la **Course 3** détermineront l'ordre au classement final de la manifestation des coureurs ayant marqué des points.*

*Les résultats finals seront complétés en ajoutant les coureurs n'ayant pas marqué des points de Championnat du Monde. Ils seront classés en additionnant leurs positions **dans les trois Courses**. De ces coureurs, le coureur ayant obtenu le classement final le plus bas, sera classé premier derrière les coureurs qui ont marqué des points. Il sera suivi par le deuxième coureur classé qui n'a pas marqué de points, et ainsi de suite.*

*En cas d'ex æquo, la position obtenue dans la **Course 3** déterminera l'ordre au classement final de la manifestation des coureurs n'ayant marqué aucun point.*

Tous les résultats doivent être homologués par le Jury International.

Les résultats ne seront qu'officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision ne soit prise par le Jury International.

Si un appel est interjeté contre la décision du Jury International, les résultats ne seront considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise par l'organe compétent.

046.18.2 Présentation et publication

Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :

- Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et du Championnat;*
- Titre de la manifestation;*
- Numéro IMN;*
- FMNR;*
- Date et lieu de la manifestation;*
- Classe.*
- Position, numéro, nom et prénom des coureurs;*
- La FMN du coureur;*
- La nationalité du coureur;*
- Le motocycle du coureur;*
- L'équipe du coureur (Si l'équipe est détentrice d'une **Licence FIM d'Equipe**);*
- Le nombre de tours et temps de tous les coureurs;*
- Le nombre de coureurs classés;*
- Points de Championnat obtenu par le coureur;*
- La vitesse moyenne du vainqueur;*
- Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour en course, son temps et sa vitesse moyenne;*
- Le nom et signature du Président du Jury et du Directeur de Course;*
- L'Heure de la publication des résultats.*

Le Président du Jury est responsable de la transmission des résultats de chaque course du Championnat du Monde FIM de Motoneige de la manifestation dans l'heure qui suit l'approbation ces résultats au Secrétariat Exécutif FIM. Cette transmission se fera par télécopie ou courrier électronique.

Des points sont attribués dans chaque course aux coureurs classés selon l'échelle suivante:

25 points au	1 ^{er}	10 points au	11 ^{ème}
22 points au	2 ^{ème}	9 points au	12 ^{ème}
20 points au	3 ^{ème}	8 points au	13 ^{ème}
18 points au	4 ^{ème}	7 points au	14 ^{ème}
16 points au	5 ^{ème}	6 points au	15 ^{ème}
15 points au	6 ^{ème}	5 points au	16 ^{ème}
14 points au	7 ^{ème}	4 points au	17 ^{ème}
13 points au	8 ^{ème}	3 points au	18 ^{ème}
12 points au	9 ^{ème}	2 points au	19 ^{ème}
11 points au	10 ^{ème}	1 point au	20 ^{ème}

Toutes les **courses** comptant pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige correspondant seront prises en considération.

Le vainqueur du Championnat du Monde FIM de Motoneige est le coureur qui a obtenu le plus de points dans toutes les courses, **le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite** indépendamment du nombre de courses qu'il a terminées.

En cas d'ex æquo, le nombre de meilleures places sera pris en considération.

S'il y a toujours un ex æquo, les points marqués dans la dernière Course du Championnat du Monde FIM de Motoneige détermineront la place dans le classement final. S'il est nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernière Course du Championnat détermineront la place dans le classement final, et ainsi de suite.

Pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige des Constructeurs, seul le scooter de neige le mieux classé de chaque Constructeur obtiendra des points, conformément à sa position dans chaque Course du Championnat du Monde FIM de Motoneige.

En cas d'ex æquo pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige des Constructeurs, les mêmes conditions que pour les coureurs s'appliqueront.

Lorsqu'un coureur participe avec des scooters de neige de constructeurs différents, c'est la marque du scooter de neige avec lequel il a obtenu le plus grand nombre de points qui apparaîtra à côté de son nom dans le classement final, sans pour autant que le calcul du classement pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige des Constructeurs ne soit modifié.

Les classements du Championnat du Monde FIM de Motoneige ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale ait été prise par l'organe compétent.

046.20 RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de € 640.– (US\$ 870.–) ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

Si la réclamation implique le démontage d'un scooter de neige, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.– (US\$ 170.–). Ce montant doit être payé par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.– (US\$ 1'100.–).

046.21 CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Les trois premiers du classement final de la manifestation doivent prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par le Jury International.

Pendant cette Cérémonie de Remise des Prix, l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) doit être joué.

Les drapeaux nationaux des trois premiers (le passeport faisant foi) pourront être hissés en même temps.

046.22 CONFERENCE DE PRESSE

En principe, cette conférence de presse aura lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix, pour autant que les conditions et le temps le permettent.

Les coureurs suivants doivent participer à la Conférence de Presse :

- Le vainqueur de la manifestation;
- Le coureur ayant terminé deuxième à la manifestation;
- Le coureur ayant terminé troisième à la manifestation;
- D'autres coureurs, invités par le Promoteur du Championnat FIM.

Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par le Jury International.

046.23 PRIX ET INDEMNITES DE VOYAGE

046.23.1 Monnaie

Tous les montants sont indiqués en Euro (€). Ils sont nets, aucune déduction n'étant autorisée. Ils sont payables en Euro (€) uniquement (paiements comptant). Ils doivent être payés par l'organisateur de la manifestation.

046.23.2 Barème minimum des prix

Pour chaque Course **attribuant des points** pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige, le barème des prix suivant est en vigueur :

Position	€	Position	€
1.	400.-	6.	130.-
2.	300.-	7.	120.-
3.	250.-	8.	110.-
4.	200.-	9.	100.-
5.	160.-	10.	100.-

Les 20 coureurs qui se qualifient pour participer aux Courses d'une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motoneige, ainsi que les deux coureurs de réserve, recevront une indemnité de voyage de € **250.-**.

Lorsqu'une FMN/équipe considère qu'un de ses coureurs n'a pas été payé l'indemnité de voyage et/ou les prix conformément au barèmes minimum, elle peut soumettre ce cas au Secrétariat Exécutif qui entreprendra une action immédiate.

HORAIRE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE
(Jusqu'à 44 coureurs – page 1/2)

UN JOUR AVANT LA MANIFESTATION	<i>(jour + date)</i>
Vérifications Techniques :	13h00 – 16h00
Contrôle de circuit :	14h00
Séance avec les organisateurs :	15h00
Jury International, Première Séance:	16h00
Briefing avec les coureurs :	16h30
Essais Libres 1 (15 minutes / Maximum 22 coureurs)	
Groupe "1":	17h00 – 17h15
Groupe "2":	17h20 – 17h35

JOUR DE LA MANIFESTATION	<i>(jour + date)</i>
Essais Libres 2 (15 minutes / Maximum 22 coureurs)	
Groupe "1":	09h15 – 09h30
Groupe "2":	09h35 – 09h50
Courses de Qualification (10 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Groupe "1" / Scooters de neige dans zone d'attente :	10h25
Groupe "1" / Tours de reconnaissance :	10h25
Groupe "1" / Départ:	10h30
Groupe "2" / Scooters de neige dans zone d'attente :	10h45
Groupe "2" / Tours de reconnaissance:	10h45
Groupe "2" / Départ :	10h50
Essais Qualificatifs de Repêchage:	11h30
(15 minutes / tous les coureurs non qualifiés)	

HORAIRE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE
(Jusqu'à 44 coureurs – page 2/2)

JOUR DE LA MANIFESTATION	(jour + date)
COURSE 1 (15 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	12h55
Tour de reconnaissance :	12h55
Départ :	13h00
COURSE B – Manche 1 – (10 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	13h25
Tour de reconnaissance :	13h25
Départ :	13h30
COURSE 2 (15 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	13h55
Tour de reconnaissance :	13h55
Départ :	14h00
COURSE B – Manche 2 (10 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	14h25
Tour de reconnaissance :	14h25
Départ :	14h30
COURSE 3 (15 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	14h55
Tour de reconnaissance :	14h55
Départ :	15h00
Cérémonie de Remise des Prix :	Immédiatement après Course 3
Conférence de Presse :	Immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix
Jury International, Deuxième Séance:	15h45

HORAIRE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE
(Plus de 44 coureurs – jusqu'à 66 coureurs – page 1/2)

UN JOUR AVANT LA MANIFESTATION	<i>(jour + date)</i>
Vérifications Techniques :	13h00 – 16h00
Contrôle du Circuit :	14h00
Séance avec les Organisateurs :	15h00
Jury International, Première Séance:	16h00
Briefing avec les coureurs :	16h30
Essais Libres 1 (15 minutes / Maximum 22 coureurs)	
Groupe "1" :	17h00 – 17h15
Groupe "2" :	17h20 – 17h35
Groupe "3" :	17h40 – 17h55

JOUR DE LA MANIFESTATION	<i>(jour + date)</i>
Essais Libres 2 (15 minutes / Maximum 22 coureurs)	
Groupe "1":	09h15 – 09h30
Groupe "2":	09h35 – 09h50
Groupe "3":	09h55 – 10h10
Courses de Qualification (10 minutes + 2 tours / Maximum 24 riders)	
Groupe "1" / Scooters de neige dans zone d'attente :	10h25
Groupe "1" / Tours de reconnaissance :	10h25
Groupe "1" / Départ :	10h30
Groupe "2" / Scooters de neige dans zone d'attente :	10h45
Groupe "2" / Tours de reconnaissance :	10h45
Groupe "2" / Départ :	10h50
Groupe "3" / Scooters de neige dans zone d'attente :	11h05
Groupe "3" / Tours de reconnaissance :	11h05
Groupe "3" / Départ :	11h10
Essais Qualificatifs pour le Repêchage : 11h50 (15 minutes / 21 meilleurs coureurs non-qualifiés)	

HORAIRE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE
(Plus de 44 coureurs – jusqu'à 66 coureurs – page 2/2)

JOUR DE LA MANIFESTATION	<i>(jour + date)</i>
COURSE 1 (15 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	12h55
Tour de reconnaissance :	12h55
Départ :	13h00
Course B – Manche 1 (10 minutes + 2 tours / Maximum 21 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	13h25
Tour de reconnaissance :	13h25
Départ :	13h30
COURSE 2 (15 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	13h55
Tour de reconnaissance :	13h55
Départ :	14h00
Course B – Manche 2 (10 minutes + 2 tours / Maximum 21 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	14h25
Tour de reconnaissance :	14h25
Départ :	14h30
COURSE 3 (15 minutes + 2 tours / Maximum 22 coureurs)	
Scooters de neige dans zone d'attente :	14h55
Tour de reconnaissance :	14h55
Départ :	15h00
Cérémonie de Remise des Prix :	<i>Immédiatement après Course 3</i>
Conférence de Presse :	<i>Immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix</i>
Jury International, Deuxième Séance:	15h45



FIMR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

**FIM SNOWCROSS WORLD CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE
SUPPLEMENTARY REGULATIONS / REGLEMENT PARTICULIER**

Title of the event / *Titre de la manifestation* :

Class / *Classe* : Pro-Racer: - for 2-stroke engines: up to 600cc maximum;
- for 4-stroke engines: up to 1050cc maximum.
- *pour les moteurs 2-temps : jusqu'à 600cc maximum;*
- *pour les moteurs 4-temps : jusqu'à 1050cc maximum.*

IMN : 209/

Date:

Organising FMN / *FMN organisatrice:*

Venue of the event / *lieu de la manifestation:*

The event is organised in accordance with the FIM Sporting Code, Appendices and Regulations.

Cette manifestation est organisée conformément au Code Sportif, aux Annexes et aux Règlements FIM.

ACCESS / ACCÈS

Nearest airport / *Aéroport le plus proche:*

At / à km from the circuit / *du circuit*

Motorway / *Autoroute:*

Exit / *Sortie:*

National road / *Route nationale:*

Nearest town / *Ville la plus proche:*

At / à km from the circuit / *du circuit*

Direction: (north, south, east, west / nord, sud, est, ouest)

See attached map / *Voir plan annexé*

1. CIRCUIT

Name / *Nom:*

Length of the course / *Longueur de la piste:*

Minimum width / *Largeur minimale:*

A drawing of the circuit is attached / *Un plan du circuit est annexé*

2. ORGANISER / ORGANISATEUR

Name / *Nom (Club/Promoter/Promoteur):*

Address / *Adresse*

Tel. N°:

Fax N°:

E-mail :

Website:



**FMNR Logo
Will be placed
by the FIM**

**Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM**

Secretariat of the Event / Secrétariat de la Manifestation

Address / Adresse
Tel. N°:
Fax N°:
E-mail :
Website:

Open on / Ouvert le

Friday / Vendredi (date) from/de (time/heure) to/à (time/heure)
Saturday / Samedi (date) from/de (time/heure) to/à (time/heure)
Sunday / Dimanche (date) from/de (time/heure) to/à (time/heure)

3. OFFICIALS / OFFICIELS & FIM LICENCE NO / LICENCE FIM NO

- Jury President JP Ribbink No:
- *Président du Jury*
- CMS Jury Member D De Neve No: 4250
- *Membre CMS du Jury*
- FMNR Jury Member No:
- *Membre FMNR du Jury*
- Secretary of the Jury
- *Secrétaire du Jury*
- Clerk of the Course
- *Directeur de Course* No:
- Secretary of the Meeting:
- *Secrétaire de la manifestation*
- Chief Technical Steward
- *Chef Commissaire Technique* No:
- Chief Timekeeper
- *Chef Chronométrateur* No:
- Environmental Steward
- *Commissaire Environnement* No:
- Chief Medical Officer
- *Chef du Service Médical* No:
- Press Officer
- *Officier de Presse*
- Paddock Official
- *Responsable du Parc des Coureurs*
- FMN Delegates according to the FIM Sporting Code and Regulations.
- *Délégués FMN conformément au Code Sportif et aux Règlements FIM.*



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

The event will be organised in conformation with the International FIM Sporting Code, the CMS Regulations, the general rules of the FMNR, when applicable, and these Supplementary Regulations which have been duly examined and approved by the FMNR.
La manifestation est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux règlements de la CMS, aux règlements généraux de la FMNR, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMNR.

4. ENTRIES / ENGAGEMENTS

Entry requests, provisional entries and/or entry forms duly completed by the participant and approved by his FMN must be sent to:

Les demandes d'engagement, les engagements provisoires et/ou formulaires d'engagement dûment remplis par le participant et approuvés par sa FMN doivent être envoyés à :

FMNR/ORGANISER/ORGANISATEUR	Tel. N°:
Contact Person	Fax N°:
Address / Adresse	E-mail :
	Website:

The entry fee is € 100.- and must be paid by the rider to the organisers at the latest during the administrative verifications prior the event.

Le droit d'inscription est de € 100.- et doit être payé par le coureur aux organisateurs au plus tard lors de la vérification administrative préalable à la manifestation.

Closing date of entries / *date de clôture des engagements* : Snowcross : the start date of the event/date du début de la manifestation: - 15 days/jours)

For the following points (5-13), see attached Time Schedule in English.

Pour les points suivants (5-13), voir Horaire en français ci-joint.

5. CIRCUIT CONTROL / CONTROLE DU CIRCUIT

Meeting point: at the starting grid / *Lieu de rencontre* : à la grille de départ.

6. MEETING WITH THE ORGANISER / REUNION AVEC L'ORGANISATEUR

Venue / *Lieu*: the Jury room / *au local du Jury*

7. TECHNICAL CONTROL / CONTROLE TECHNIQUE

Venue / *Lieu*: the technical control post / *au poste du contrôle technique*.

8. JURY MEETINGS / SEANCES DU JURY

Venue / *Lieu*: the Jury room / *au local du Jury*



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

9. RIDERS' BRIEFING / BRIEFING AVEC LES COUREURS

Meeting point / *Lieu du briefing* : at the starting grid / *à la grille de départ*.

10. PRACTICE / ENTRAINEMENTS

11. QUALIFYING / QUALIFICATIONS

12. WAITING ZONE

13. RACES / COURSES

14. FUEL / CARBURANT

In accordance with FIM specifications / *Conformément aux prescriptions de la FIM*.

15. INSURANCE / ASSURANCE

By endorsing the application form for entry, the FMN of the rider and/or passenger certifies that the driver and/or passenger are insured in accordance with the FIM requirements.

Par l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du pilote et/ou du passager certifie que le pilote et/ou le passager sont assurés conformément aux prescriptions de la FIM.

The organiser has contracted a third party insurance in accordance with Art. 110.1 of the FIM Sporting Code.

L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile conformément à l'Art. 110.1 du Code Sportif de la FIM.

This insurance includes a guarantee of:

Cette assurance comporte une garantie de (local currency / monnaie locale, min. US\$ 170'000.-)

The organiser disclaims all responsibility for damage to a motorcycle, its accessories and components arising out of an accident, fire or other incident.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un motocycle, à ses accessoires et pièces, par un accident, le feu ou tout autre incident.



**FMNR Logo
Will be placed
by the FIM**

**Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM**

16. PROTESTS AND APPEALS / RECLAMATIONS ET APPELS

Any person or group of persons (rider, entrant, manufacturer, official, etc.), recognised by the FIM and concerned by a decision taken under the authority of the FIM, may ask for redress for the consequences of that decision.

Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.

Protests must be lodged according to the FIM Disciplinary and Arbitration Code and the Supplementary Regulations and be accompanied by a fee of € 640.- (US\$ 870.-) or the equivalent amount in local currency, returnable if the protest is justified.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de € 640.- (US\$ 870.-) ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

Generally, protests against the eligibility of a rider, entrant or a motorcycle entered, must be made before the start of the official practice.

En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Any other protests must be lodged immediately after the reason for the protest is known.

Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.

Protests against results must be presented to the International Jury within 30 minutes following the announcement of the results.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée au Jury International dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

An appeal may be made against a decision of the International Jury to the International Disciplinary Court (CDI).

Il pourra être fait appel devant la Cour Disciplinaire Internationale (CDI) contre une décision du Jury International.

If the protest entails dismantling a motorcycle, the protest fee must be accompanied by an additional deposit of € 120.- (US\$170.-). This fee must be paid by the losing party to the mechanic of the rider who had to open the engine.

Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.- (US\$170.-). Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.



**FMNR Logo
Will be placed
by the FIM**

**Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM**

Protests entailing a fuel control must be accompanied by an additional deposit of € 800.- (US\$ 1'100.-).

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.- (US\$ 1'100.-).

17. TRAVEL INDEMNITIES AND PRIZES / INDEMNITES DE VOYAGE ET PRIX

All amounts are shown in Euro (€). They are net amounts from which no deductions are allowed. They are payable in Euro (€) only (cash payments). They must be paid by the Organiser of the meeting.

For each Race awarding FIM Snowcross World Championship points, the following prize scale is in force:

Tous les montants sont indiqués en Euros (€). Ils sont nets, aucune déduction n'étant autorisée. Ils sont payables en Euros (€) uniquement (paiements comptant). Ils doivent être payés par l'organisateur de la manifestation.

Pour chaque Course attribuant des points pour le Championnat du Monde FIM de Motoneige, le barème des prix suivant est en vigueur :

Minimum prize scale / Barème minimum des prix

Position	€	Position	€
1.	400.-	6.	130.-
2.	300.-	7.	120.-
3.	250.-	8.	110.-
4.	200.-	9.	100.-
5.	160.-	10.	100.-

All 20 riders who qualify to take part in the Races of the FIM Snowcross World Championship meeting, as well as the two reserve riders, will receive a travel indemnity of € 250.-.

Les 20 coureurs qui se qualifient pour participer aux Courses d'une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motoneige, ainsi que les deux coureurs de réserve, recevront une indemnité de voyage de € 250.-.

Venue of the Payment at / *Lieu du paiement*

On / *Le date*

from/de *time/heure*

to/à *time/heure*



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

18. PRIZE-GIVING CEREMONY / CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

The first three riders in the final standings of the FIM Snowcross World Championship meeting must take part in the prize-giving ceremony which must take place immediately after the last Race.

The riders concerned must attend the prize-giving ceremony until the end. Any infraction of this rule will be penalised by the International Jury.

Les trois premiers coureurs du classement final de la manifestation de Championnat du Monde Motoneige doivent prendre part à la cérémonie de remise des prix, laquelle doit avoir lieu immédiatement après la dernière Course.

Les coureurs concernés doivent assister à la cérémonie de remise des prix jusqu'à la fin. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par le Jury International.

Venue of the prize-giving ceremony:

Lieu de la cérémonie de remise des prix :

See attached Time Schedule / Voir Horaire ci-joint.

19. INTERPRETATION OF THE SR / INTERPRETATION DU RP

The interpretation of these Supplementary Regulations rests entirely with the Jury. In case of dispute, regarding interpretation or if there is any difference between the two official texts, the English text will prevail.

L'interprétation du présent Règlement Particulier est entièrement du ressort du Jury. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les deux textes officiels, c'est le texte anglais qui prévaudra.

Place and date / *Lieu et date :*

The Clerk of the Course / *Directeur de Course :*

Approved by / *Approuvé par :* (FMNR)



FMNR Logo

Organiser's Logo

**FIM SNOWCROSS WORLD CHAMPIONSHIP TIME SCHEDULE
HORAIRE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE**

Please, refer to the FIM Snowcross World Championship Time Schedule in these Regulations.

Veillez vous référer à l'horaire du Championnat du Monde FIM de Motoneige dans ce Règlement.

Please insert hereafter / *Veillez insérer ci-après :*

- x Drawing of the circuit / *Plan du circuit*
- x Access map/ *Plan d'accès*
- x Your FMNR logo / *Le logo de votre FMNR*
- x The Organiser's Logo / *Le logo de l'Organisateur*